

DELIBERATION CA007-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu la convocation envoyée aux membres du conseil d'administration le 15 janvier 2015

Objet de la délibération Procès-verbaux des CA des 26 septembre et 21 octobre 2014

- **Le conseil d'administration réuni le 29 janvier 2015 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Les procès-verbaux des CA des 26 septembre et 21 octobre 2014 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à main levée à la majorité, avec 25 voix pour et une abstention.

Fait à Angers, le 30 janvier 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Président de l'Université d'Angers

Pour le président
et par délégation
Le Directeur général des services
Olivier TACHEAU

Signé

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 5 février 2015 / Mise en ligne le 5 février 2015

Procès-verbal

Conseil d'Administration
du 26 septembre 2014

Approuvé par le Conseil d'administration du
29 janvier 2015

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 26 septembre 2014 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Camille BAULANT	Présente
Matthieu BILLIARD	Présent
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Absent
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Absente
Yves DENECHERE	Présent
Chloé DUCHENE (Suppléant : Jérémie QUILLERE)	Présente
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Absent
Pierre FRERE	Présent
Julie GASTINEAU (Suppléant : Pierre Emmanuel MOREL)	Présent puis procuration à Mme LEBECHNECH
Patrick HAMARD	Présent puis procuration à Mme LEFRANÇOIS
Thibault HOUSSAY (Suppléant : Marie GUIGNON)	Absent
Dominique JONCHERAY	Présent
Inès LEBECHNECH (Suppléant : Julien RAVENEAU)	Présente
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANÇOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Absent
Michel Baslé (Suppléant :)	Procuration à M. SAINT-ANDRÉ puis présent
Aurélien OTON (Suppléant : Isaline DEMANGEL)	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent puis procuration à M. BOUJON
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Procuration à M. CHRISTOFOL
Sophie SARAMITO (Suppléant : Frédéric BEATSE)	Excusée
Patrick SAULNIER	Procuration à M. MOREL puis présent
Jean-Luc SINGUIN	Présent
Chantal PICHOT-THOMAZEAU	Absente

24 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 23 membres présents, 6 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Christelle DURAND - Représentante du Recteur
Olivier TACHEAU - Directeur général des services
Janic DIRIDOLLOU - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

John WEBB	Olivier DUVAL	Isabelle RICHARD
Didier LE GALL	Michèle FAVREAU	Daniël SCHAUB
Christian PIHET	Fabrice GUERIN	Didier BOISSON
		Nathalie CLOT

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Virginie FORÇARD - Cellule Institutionnelle

◆ **Ordre du jour**

Informations	4
Point sur le CPER	4
Motion "Science en marche"	4
1. Communauté d'université et d'établissements (CoMUE) Université Bretagne Loire.....	5
2. Prospective et Moyens.....	8
2.1. Lettre de cadrage budgétaire 2015.....	8
2.2. Bilan social 2013	10
2.3. Campagne d'emplois 2015 : personnels enseignants et enseignants-chercheurs et personnels BIATSS.....	11
2.4. Budget rectificatif n°2	12
2.5. Plafonds d'emplois budgétaires	13
2.6. RFI LUMOMAT : Convention de partenariat	14
2.7. RFI Végétal : Convention de partenariat et convention de financement	14
3. Affaires générales et statutaires	15
3.1. Elections : comité électoral consultatif	15
3.2. Nomination du Directeur du SUAPS	15
3.3. Avenant financier à la convention entre le Lycée Colbert de Torcy Charles CRos et l'Université d'Angers relative à la Licence professionnelle automatique et informatique industrielle (maintenance des systèmes automatisés)	15
3.4. Délégation d'attribution du CA au président : élévation du seuil à 10 000 €.....	15
4. Enseignements et vie étudiante.....	16
4.1. Convention de double diplôme avec l'Université d'État d'Économie de Saint-Petersbourg	16
4.2. Demande de création de l'attestation universitaire en éducation thérapeutique par la simulation en santé (EDU-SIM).....	16
5. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	17

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

Informations

M. SAINT-ANDRÉ accueille Mme Christelle DURAND, qui succède à Mme Nicole GUEHO en tant que représentante du Recteur au conseil.

Point sur le CPER

M. SAINT-ANDRÉ transmet au conseil d'administration les informations relatives au CPER en cours de négociation. Le projet de mandat reçu par le préfet il y a quelques jours attribuerait une dotation à hauteur de 30% de celle du précédent CPER, soit une enveloppe totale pour la région Pays de la Loire de 45 M€, dont 32 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche sur son versant immobilier, 4,5 M€ pour la recherche et l'innovation et aucune dotation pour le numérique. Les situations semblent variables d'une région à l'autre, la région Bretagne étant dans une situation comparable. Cette prévision de dotation obère gravement le devenir de l'enseignement supérieur et de la recherche dans ces deux régions, qui aujourd'hui travaillent à une communauté d'universités et d'établissements. Il est dès lors essentiel pour ces deux régions de réagir. Un courrier sera adressé au Premier Ministre à ce sujet. Le préfet des Pays de la Loire sera reçu lundi 6 octobre par les services du Premier Ministre afin de demander une très significative augmentation de la dotation prévisionnelle, sous peine de voir l'évolution des équipements de recherche et du patrimoine immobilier en très grande difficulté pour la prochaine période. De même, cette dotation pourrait avoir un grave retentissement sur l'emploi, en particulier dans le secteur du bâtiment, très important dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Motion "Science en marche"

M. SAINT-ANDRÉ propose aux membres de se prononcer sur une motion qui a déjà été adoptée par d'autres conseils d'administration d'universités, et qui soulève de façon pertinente le problème de l'emploi scientifique en général, et dans les universités en particulier. L'emploi scientifique est un véritable sujet, avec une préoccupation très forte, à la fois sur la diminution des effectifs d'enseignants-chercheurs et chercheurs, quand bien même l'Université d'Angers n'est pas directement impactée par la diminution des emplois scientifiques.

M. SAINT-ANDRÉ soumet cette motion au conseil d'administration. Il précise qu'elle est identique à la motion votée par le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg.

M. CHRISTOFOL ajoute que l'initiative "Science en marche" alerte sur les conséquences budgétaires d'un tel recul sur la recherche en France. Cela a été notamment vécu au travers des reculs des crédits récurrents dans les laboratoires, un financement systématique sur appels à projets de plus en plus sélectifs, la baisse des crédits de fonctionnement de l'ensemble des équipes de recherche. On atteint aujourd'hui un degré de précarité parmi les post-doctorants et autres chercheurs qui est très préoccupant.

Il s'agit avant tout, par cette initiative, d'alerter les citoyens de ces préoccupations. Une marche passera à Angers le 9 octobre 2014, auparavant à Ancenis, puis se dirigera vers Saumur puis Tours, pour finir à Paris le 17 octobre 2014.

M. CHRISTOFOL trouve cette initiative à propos et considère important d'alerter, au delà des pouvoirs publics, les citoyens sur ce désengagement.

M. SAINT-ANDRÉ complète ces propos en précisant que malgré les difficultés budgétaires du pays, l'enseignement supérieur et la recherche ont été affichés comme priorité nationale. Or, la traduction budgétaire de cet affichage n'existe pas, d'où un problème de cohérence. Il précise que le CNRS supprime 500 emplois par an pour contenir sa masse salariale dans les limites qui lui sont allouées, que les estimations de la Conférence des Présidents d'Universités prévoient qu'il manquera en 2015 150 M€ à la dotation de fonctionnement des universités françaises pour atteindre son niveau de 2014. Tous ces signaux sont extrêmement préoccupants.

Cette motion est approuvée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

1. Communauté d'université et d'établissements (CoMUE) Université Bretagne Loire

M. SAINT-ANDRÉ présente le document d'orientation stratégique tel qu'il a été finalisé le 22 juillet et adressé au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 24 juillet dernier. Une rencontre a eu lieu la semaine du 15 septembre entre le Ministère et une délégation de la CoMUE. Il apparaît que ce document d'orientation stratégique pose les bases d'un projet qui a du sens et qui permet en l'état d'envisager la constitution de l'UBL dans les délais prévus. De nombreux établissements, outre les 7 universités, écoles et instituts signataires, sont intéressés par ce projet. Aujourd'hui plus d'une vingtaine d'établissements, dont plusieurs établissements de recherche et organismes de recherche, souhaitent adhérer à la CoMUE.

Le document d'orientation stratégique définit un certain nombre d'ambitions et d'orientations stratégiques et met en exergue les leviers de développement de la stratégie de l'UBL, en essayant de se projeter dans un avenir proche.

Les forces de la CoMUE sont un potentiel scientifique important sur les deux régions, situé au 4ème rang national et qui pourrait être optimisé avec davantage de synergie. Il existe à ce jour un certain nombre de réalisations en commun, avec un nombre croissant d'unités mixtes de recherche qui se développent sur les deux régions. Il existe également des objets d'excellence, qui sont des émanations du premier programme d'investissements d'avenir (SATT, plusieurs LABEX, deux IRT...^o

Il est vivement souhaité que tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des régions Bretagne et Pays de la Loire s'approprient le projet pour travailler ensemble à chaque fois que cela semblera pertinent. Il est indispensable que cette ambition territoriale soit partagée par les universités, les écoles et les organismes de recherche.

Pour arriver à cela, il est essentiel d'arriver à transformer les compétitions existantes entre les deux régions en dynamique de coopération, afin de faire des choix collectifs et stratégiques.

M. SAINT-ANDRÉ explique que cette ambition collective ne peut être conduite à moyens constants et elle doit être accompagnée par l'Etat. De plus, mettre en place une structure de coordination a un coût devant être pris en compte, dans la mesure où la majorité des établissements de la CoMUE sont identifiés par l'Etat comme étant des établissements sous-dotés. L'objectif de l'UBL est très clairement d'attirer les meilleurs étudiants, les meilleurs enseignants et les meilleurs chercheurs.

M. SAINT ANDRÉ insiste sur le maintien en l'état du maillage territorial existant, afin que chacun puisse trouver des formations de proximité permettant à la fois de faire des études supérieures et d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. Ceci doit se faire en collaboration étroite avec les acteurs sociaux et économiques du territoire, afin que l'UBL soit un élément majeur du développement économique de ces deux régions.

Ce projet peut être identifié comme présentant des risques, des inquiétudes exprimées par les personnels et les étudiants. Il est nécessaire que la future gouvernance soit lisible et compréhensible et identifie ce projet comme étant de type fédéral, avec un haut niveau de subsidiarité, dans lequel l'intégrité et l'autonomie des établissements existants sont conservées.

M. SAINT-ANDRÉ développe ensuite la partie recherche exposée dans le document d'orientation stratégique. Il explique que la réponse à l'appel à projet IDEX est une réelle opportunité. Cela sera induit par le développement d'une stratégie en recherche, qui va être articulée :

- autour des départements de recherche;
- autour de la signature commune de la production scientifique, afin d'être plus visible et plus lisible au niveau national et international;
- sur une politique doctorale commune, avec la délivrance du doctorat par l'UBL;
- et sur une stratégie documentaire qui reposera en particulier sur les archives ouvertes.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle les missions inhérentes à la recherche. Ce sont la coordination de la recherche, l'animation de la communauté, la structuration et l'élaboration d'une stratégie scientifique par des grandes thématiques transversales en lien avec les établissements et les organismes, avec un souci de promotion et de soutien de la recherche aux interfaces.

La politique doctorale correspond, quant à elle, à la délivrance du doctorat de l'UBL, avec encore une incertitude sur la façon dont se fera l'articulation avec les établissements dans lesquels les doctorants seront inscrits. Les écoles doctorales seront portées par l'UBL et seront interrégionales, en étant soit

adossées, soit transversales aux départements. Il y aura également des collèges doctoraux de sites, qui s'occuperont au quotidien de la gestion des doctorants, et qui seront l'interface entre le travail sur le site et le pilotage interrégional des écoles doctorales.

M. SAINT-ANDRÉ expose ensuite la partie relative à la formation et à la vie étudiante. L'UBL aura une mission de coordination de la carte des formations. Elle devra en effet faire en sorte que les passerelles entre les formations et l'orientation des étudiants soient facilitées. Elle accompagnera la mutation pédagogique et le développement de projets interdisciplinaires. Elle travaillera en étroite collaboration avec les établissements au suivi et à l'évaluation des formations.

L'UBL se doit d'être un espace cohérent et dynamique pour les étudiants. La contribution des représentants étudiants est pour ce faire sollicitée. De même, un travail de collaboration avec les deux CROUS a été amorcé pour que les conditions de vie et d'études soient optimisées dans l'UBL.

La stratégie numérique sera un élément majeur de ce projet, compte tenu du grand nombre d'établissements et de la taille du territoire concerné. Il s'appuiera sur un schéma directeur du numérique, en lien avec le Campus numérique breton et la feuille de route numérique du PRES l'UNAM. Il convient dès lors de faire du numérique un objet facilitant et un objet de recherche.

Le schéma de gouvernance est identique à la présentation faite au CA du 3 juillet 2014. Il est souhaité que soit mise en place une gouvernance de l'IDEX, qui sera très directement liée à la gouvernance de l'UBL. De même, sera mis en place, compte tenu du caractère inter académique et bi-régional du projet, un conseil de groupement dans chaque région, au sein desquels les collectivités territoriales seront largement représentées, afin qu'elles puissent donner leur avis sur les grands axes stratégiques de l'UBL, et aussi vérifier que les financements accordés soient utilisés à bon escient.

Le document Droits et devoirs est la base de la rédaction des statuts. C'est un document d'orientation permettant aux établissements de se positionner par rapport aux règles qui vont être fixées en termes de fonctionnement de la CoMUE, de contenu et de déclinaison législative et réglementaire sur ces deux territoires.

Il y aura trois catégories d'établissements dans l'UBL : des membres, des associés par décret et des partenaires conventionnés. Les membres sont pleinement signataires du contrat pluriannuel dans son ensemble, les associés sont eux signataires de la partie qui les concerne, conformément à ce qui est défini dans le décret d'association. Les établissements qui dépendent du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sont soit membres soit associés. Les autres établissements peuvent être membres, associés ou partenaires. Les organismes de recherche sont soit membres soit partenaires.

Etre membre signifie partager une ambition commune, l'intégralité des missions de la CoMUE, délivrer le doctorat dans le cadre défini dans le document d'orientation stratégique. Cela signifie également valoriser les travaux de recherche au sein de la SATT ou en lien avec la SATT, et participer financièrement à toutes les activités de la CoMUE.

Etre associé signifie que l'on présente un projet qui démontre un certain nombre d'ambitions partagées avec l'ensemble de la CoMUE. L'engagement de l'associé se concrétise par un décret.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle qu'une première version de cadrage des statuts a été rédigée pendant l'été sous la responsabilité du comité de coordination de la CoMUE, et soumise à un comité de pilotage. Une prochaine version de ces statuts sera soumise à une commission des statuts. La première réunion de la commission des statuts aura lieu le 3 octobre 2014 à Rennes.

Mme GASTINEAU exprime la satisfaction des étudiants du réseau Fé2A à la lecture du document d'orientation stratégique. Elle émet le souhait de pouvoir accéder en amont du prochain CA aux statuts votés par la commission des statuts afin de les étudier.

M. SAINT-ANDRÉ affirme qu'aucun vote des statuts de la CoMUE ne sera proposé en février 2015 sans une concertation préalable et une communication des documents de travail en amont.

M. OTON se réjouit du développement des missions proposées, mais doute des moyens qui seront mis à disposition pour mener à bien ces missions. Il souhaite connaître la position de l'Université d'Angers sur la coordination des formations du dispositif LMD suite aux réticences qui avaient été préalablement formulées.

M. SAINT-ANDRÉ répond que la position de l'Université d'Angers sur ce point sera celle du conseil d'administration de l'Université d'Angers. Il rappelle que le doctorat et la licence sont deux sujets totalement différents. En effet, le doctorat sera une compétence de la CoMUE. La coordination de l'offre de formation signifie que l'on soit capable de présenter une carte des offres de formation, d'organiser des passerelles entre les offres de formation des établissements et de réfléchir collectivement aux difficultés rencontrées dans chacun des établissements pour les formations à très faibles et très grands effectifs. La carte des formations implique de la coordination mais en aucun cas un pilotage direct par la CoMUE. Il précise que ce rôle de coordinateur et de facilitateur s'opère aux niveaux Licence et Master, et qu'à ce jour, plusieurs masters font l'objet d'une cohabilitation.

M. JONCHERAY demande quelles inflexions ont été intégrées dans le document d'orientation stratégique depuis juillet. Comment les débats et le vote du conseil d'administration du 3 juillet 2014 ont-ils influencé la rédaction de ce texte?

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que le vote du 3 juillet 2014 portait sur une déclaration d'intention de l'Université d'Angers de figurer dans la CoMUE en tant que membre. Ici, il s'agit bien d'un document d'orientation stratégique qui décline un certain nombre de points relatifs à la stratégie de développement de l'Université Bretagne Loire.

M. CHRISTOFOL souligne que ce projet a le mérite de prendre beaucoup d'envergure. En revanche, le document d'orientation stratégique propose la mise en place d'un conseil d'administration à 40 membres. Il craint que cela réduise la représentation des personnels à environ 20 membres, ce qui signifierait moins d'un représentant du personnel par établissement membre. Il craint que l'on soit face à un déni de démocratie. Cela ne favoriserait ni la pluralité des points de vue ni le débat.

M. SAINT-ANDRÉ souligne que ce débat autour du conseil d'administration n'est pas nouveau. En effet, la question s'était posée lorsque le nombre de membres du conseil d'administration de l'université est passé de 60 membres à 30 membres. Il observe que les débats qui ont lieu au conseil d'administration, avec cette configuration, ne sont pas moins riches qu'auparavant.

Mme DUCHÈNE souhaite savoir quelle est la finalité d'intégrer les "Strategies for Smart Specialisation" (S3). En effet, elle estime que ce système cible un public limité, laissant de côté les étudiants et des formations jugées non rentables. Elle s'interroge sur l'harmonisation des tarifs du CROUS et sur le devenir du Département Arts, Cultures et Créations. De même, Mme DUCHÈNE revient sur la mise en concurrence des territoires. Son périmètre d'action ne semble pas clair.

M. SAINT-ANDRÉ explique que l'intérêt d'entrer dans les S3 se justifie par la volonté d'obtenir des fonds européens. De plus, cette mise en concurrence s'inscrit dans une logique d'attraction des meilleurs étudiants, tant à l'échelle territoriale qu'à l'échelle nationale et internationale.

Mme BAULANT exprime son inquiétude quant au risque de glissement naturel et rapide de la coordination vers le pilotage.

M. SAINT-ANDRÉ assure que les statuts définiront de manière transparente les missions de pilotage et les missions de coordination. Il ajoute que plusieurs niveaux de compétences seront définis, à savoir les compétences propres (l'UBL qui assurera une mission de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre), les compétences partagées (mission de maîtrise d'ouvrage par l'UBL et mission de maîtrise d'oeuvre assurée par les établissements) et les compétences de coordination (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre assurée par les établissements).

M. DENÉCHÈRE est satisfait des éléments apportés dans le document d'orientation stratégique. Ce texte répond en effet à ses interrogations. Il souligne une meilleure définition des écoles doctorales et des départements. Il estime que le vote de ce document revient à un vote de raison.

M. FRÈRE est également satisfait des éléments définis dans le document d'orientation stratégique. Il émet toutefois quelques réserves quant aux budgets des écoles doctorales. Il rappelle en effet que l'essentiel des budgets actuels passent dans les frais de déplacement dus à la distance entre les établissements et que cette situation s'amplifiera. Il demande si le financement des contrats doctoraux sera conservé.

M. SAINT-ANDRÉ affirme que les établissements conserveront la gestion autonome de leurs contrats doctoraux.

M. BOUJON soulève la question de la démocratie, qui ne se résume pas à un simple vote mais bien à une possibilité d'engager des débats. Il relève toutefois une confusion entre insertion professionnelle et

orientation. Il rappelle qu'il existe une charte commune relative au service public de l'orientation, et s'interroge sur la gestion de cette structure entre les deux régions.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'enjeu est précisément de travailler avec les deux régions. Il est ainsi nécessaire qu'elles harmonisent leurs pratiques.

M. HAMARD s'interroge sur la représentation des personnels BIATSS dans cette CoMUE. Il souhaite savoir si cela se résume à la responsabilité sociale des entreprises (RSE). De même, où se situera le siège social de la CoMUE?

M. SAINT-ANDRÉ répond que le siège social de la CoMUE se situera à Rennes. Il compte sur M. HAMARD pour représenter les personnels dans les statuts de cette CoMUE.

Mme MATHIEU demande si le numérique ne s'apparente pas à un cache-misère pour faire fonctionner en visio-conférence les masters à faibles effectifs.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que cette pratique existe déjà, permettant de rassembler des équipes pédagogiques de haut niveau.

Mme BAULANT souhaite qu'une attention particulière soit portée sur les notions de subsidiarité, de dilution et de concentration.

Le document d'orientation stratégique est adopté à la majorité, avec 11 voix pour, 7 voix contre et 6 abstentions.

2. Prospective et Moyens

2.1. Lettre de cadrage budgétaire 2015

M. ROBLED0 présente la lettre de cadrage budgétaire 2015.

Il explique que l'augmentation des recettes de 2 560 000 € est liée à plusieurs facteurs :

- Impact année pleine des 35 postes créés en 2014
- Impact prorata temporis des 35 postes devant être créés en 2015, soit un impact au total de 2 260 000 €
- Augmentation des ressources propres de 300 000 € (formation continue et renégociation de l'accord avec l'Institut Catholique de l'Ouest)

Les ressources propres dans le domaine de la recherche et des autres soutiens à projets (type RFI) ne sont pas prises en compte ici.

De plus, la grande majorité de la croissance des ressources, autour de 2,16 M€, est consacrée à la masse salariale qui est impactée par :

- le GVT
- coût de la campagne emploi 2015
- Impact année pleine des décisions prises en 2014 (créations, gels-dégels...)
- Impact de la déprécarisation des contractuels (loi du 12 mars 2012)

La campagne emplois de 2015 se solde ainsi par les créations de 4 postes de MCF, 2 postes de PRAG, 6 postes d'ATER et 2 postes de BIATSS. 1 poste de MCF fait l'objet d'un repyramidage en PR. De même, un poste de BIATSS a fait l'objet d'un repyramidage.

Il est prévu une augmentation de 400 000 € des dépenses de fonctionnement du fait de l'ouverture de nouvelles surfaces et de la souscription à une nouvelle police d'assurance.

La dotation d'équilibre des composantes est identique à celle de 2014 (PRP et PRR incluses), mais seront intégrés dès le budget primitif les versements effectués au titre de la formation continue (masse salariale et fonctionnement) pour un montant global de 490 000 €.

La dotation d'équilibre affectée aux services communs sera du même niveau en 2015 qu'en 2014, hormis celles du SCD qui diminuera de la cotisation annuelle Elsevier (payée à la source) et une augmentation de la dotation du SUMPPS palliant la baisse des recettes directes, en lien à la renégociation de l'accord avec l'UCO.

Procès-verbal du conseil d'administration du 26 septembre 2014

Une augmentation de 100 000 € sera allouée à la direction de la recherche en soutien à la politique recherche définie par l'Université (AAP...)

Une augmentation de 50 000 € est proposée pour les actions transversales (entrepreneuriat, formation du personnel...)

La part de l'augmentation des ressources qui ne sont pas fléchées sur les orientations précédentes sera mobilisée pour la reconstitution du fonds de roulement et la poursuite de la politique d'investissement de l'université.

	2013 (exécuté)	2014 après BR2	2015	2016
Recettes				
Dotation Etat	112 839 869	109 866 227	112 133 874,00	114 395 342,09
Dotations autres ministères		920 500	905 500,00	800 000,00
Dotation MS sur sup postes		1 106 000	1 106 000,00	790 000,00
Dotation MS sur sup postes EAP		2 002 000	2 065 000,00	2 065 000,00
PCA ou report de crédits		882 954	882 954	882 954,00
CAS pension		265 647	196 468,09	1 124 024,58
Actions spécifiques			0,00	0,00
Autres subventions	5 106 687	8 974 073	8 974 073,00	8 974 073,00
Ressources Propres	11 645 062	12 616 057	12 916 057,00	13 216 057,00
Recettes hors amort.	129 591 618	136 633 458	139 179 926,09	142 247 450,67
Neutralisation des amort.	7 140 403	6 340 303	6 340 303,00	6 340 303,00
Total ressources	136 732 021	142 973 761	145 520 229,09	148 587 753,67
Dépenses				
Personnel	107 363 319	107 363 617	110 427 135,37	112 781 652,79
Coût net campagne Emploi		-368 696	892 399,33	730 089,00
Augmentation Primes		157 111	0,00	0,00
Evolution GVT		50 983	1 200 000,00	1 300 000,00
Evolution Cas pensions		0		971 830,99
Sauvadet financé		226 907	196 468,09	152 193,59
Sauvadet non financé		73 800	65 650,00	56 375,00
Evolution HC hors campagne emplois		492 830	0,00	0,00
Autres variations MS		2 430 583	0,00	0,00
Autres dépenses	18 607 201	24 076 465	24 076 465,00	23 876 465,00
Dépenses nouvelles surfaces			550 000,00	400 000,00
Economies fonctionnement			-200 000,00	
Amortissements	8 896 759	8 089 799	8 089 799,00	8 089 799,00
Total dépenses	134 867 279	142 593 399	145 297 916,79	148 358 405,37
Résultat	1 864 742	380 362	222 312,30	229 348,30
CAF	3 621 872	2 129 858	1 971 808,30	1 978 844,30
Campagne d'emploi				
Coût campagne emploi	17 984,34	170 078,67	675 732,67	647 422,33
Réfrigération et gel de postes	- 383 666,67	- 738 000,00	300 666,67	109 333,33
Remplacement ATER	108 000,00	204 000,00	- 24 000,00	-
Economies HC		66 666,67	- 60 000,00	- 26 666,67
Coût net campagne emploi	- 257 682,32	- 297 254,67	892 399,33	730 089,00
Tableau de financement prévisionnel				
CAF	3 621 872	2 129 858	1 971 808,30	1 978 844,30
Subventions	3 178 163	3 416 600	3 416 600,00	3 416 600,00
Investissements	5 338 058	9 848 013	6 080 000,00	6 080 000,00
Solde	1 461 977	-4 301 555	- 691 591,70	- 684 555,70
Fonds de roulement	13 719 568	7 220 438	6 528 846,30	5 844 290,60
Indicateurs				
FDR en jour de fonctionnement	39,21	19,33	17,13	15,00
Taux de couverture des amort.	80,26%	78,37%	78,37%	78,37%
Part MS / Recettes encaissables	82,85%	80,82%	81,03%	81,54%
Augmentation Dotation MESR		-0,86%	2,08%	-4,98%
Augmentation Prévisionnelle CAS	2,24%	0,55%	0,86%	0,85%
MS consolidée	107 363 319,00	110 427 135,37	112 781 652,79	115 992 141,37
Evolution MS		2,85%	2,13%	2,85%

Ainsi, les orientations budgétaires 2015 et d'une manière plus générale le cadrage des moyens montrent la poursuite de la politique menée depuis deux ans :

- soutien au développement de l'établissement par l'appui porté aux différents projets tant d'un point de vue formation que recherche,
- recherche d'une allocation des moyens plus transparente et ce dans le cadre d'une politique budgétaire à même d'asseoir l'équilibre financier de l'Université

M. CHRISTOFOL s'interroge sur l'ouverture, cette année, de 14 postes, alors que l'année précédente, seuls 8 postes ont été ouverts. Il rappelle la difficulté à laquelle se retrouvent confrontées les composantes face à leurs budgets et à leurs conditions de travail parfois difficiles, du fait de leurs sous dotations et de leurs sous-effectifs. Il demande pourquoi il n'y a pas plus d'ouverture de postes.

M. SAINT-ANDRÉ répond que l'ouverture d'autant de postes est tout à fait exceptionnelle. Il faut ajouter à cela les créations de postes de fonctionnaires résultant de la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012. Il insiste sur la nécessité de conserver des marges de manoeuvre pour l'investissement, compte tenu de la baisse des financements du CPER.

La lettre de cadrage est approuvée à la majorité, avec 21 voix pour et 3 abstentions.

2.2. Bilan social 2013

M. ROBLED0 présente le bilan social 2013.

Les personnels

- Effectif global : Augmentation des effectifs BIATSS (page 3)
- Effectifs enseignants : +2 points sur la part des enseignants du second degré et autres enseignants (page 4)
- Répartition par structure : +1 point pour les composantes et laboratoires (page 6)
- Effectifs par sexe : augmentation plus forte pour les hommes (page 7)
- Répartition titulaires/contractuels : part titulaires en hausse sur les BIATSS (page 7) et part contractuels en hausse sur les enseignants
- Répartition des BIATSS par catégorie : effectif en progression sur les catégories A, B et C (page 8)
- Répartition par sexe et par catégorie : nombre d'hommes en augmentation significative en catégorie A, et hausse importante du nombre de femmes en catégorie C (page 8)
- Personnels reconnus travailleurs handicapés : forte croissance (page 9)

Les mouvements de personnels

- Mobilité: hausse du turnover de 2 points (page 15)
- Répartition des arrivées : +41 recrutements dont +30 sur le personnel BIATSS (page 16)
- Répartition des départs: +46 fins de contrats, dont +29 sur le personnel enseignant (page 16)

Les dépenses liées au personnel

- Part de la masse salariale dans le budget global de l'UA: baisse de 2 points (page 18)
- Répartition de la masse salariale : +1 point des charges patronales (page 18)
- Comparatif des coûts employeurs titulaires/contractuels : plus du double de charges patronales à salaire net équivalent (page 19)

Les conditions de travail

- Temps partiel choisi : baisse de 9 ETP, soit 21 agents principalement en catégorie A (page 22)
- Congés de formation : hausse importante en 2013 (page 23)
- Absences constatées: forte croissance des accidents et arrêts maladie (page 23)

Agents concernés par les absences et congés : +50 BIATSS, soit +7% des effectifs ayant eu au moins une absence (page 24)

- CET : progression continue du nombre de jours déposés (page 24),
- Avancement : augmentation du nombre d'avancement sur toutes les populations de

titulaires (page 25)

- Vacations : forte baisse en 2013 (- 14%) soit 91 ETP 192h (page 26)

La politique sociale

- Santé au travail : augmentation du nombre de visites médicales à la demande de l'agent et à la demande du médecin (page 28)
- Action sociale : hausse de 7% du budget distribué (page 28)

La formation des personnels

- Heures de formation dispensées: +29% (page 31)
- Budget formation: hausse de 40% (page 31)
- Répartition du nombre d'heures de formation par domaine : hausse des heures de préparation aux concours, de l'informatique bureautique et vie universitaire (page 32)

M. BOUJON souhaite connaître le nombre de demandes de DIF déposées par les enseignants-chercheurs.

M. ROBLEDO répond qu'une information a été transmise en 2013 avec la fiche de salaire des personnels de l'université. De janvier à août 2014, 4 demandes de DIF ont été déposées par les enseignants-chercheurs.

M. CHRISTOFOL intervient pour rappeler l'enjeu des élections professionnelles du 4 décembre 2014 pour le renouvellement des conseils techniques. Il insiste sur l'importance de communiquer auprès des personnels sur les missions et les prérogatives de ces instances, afin d'assurer un taux de participation le plus élevé possible.

Le bilan social 2013 est approuvé à l'unanimité, avec 24 voix pour.

2.3. Campagne d'emplois 2015 : personnels enseignants et enseignants-chercheurs et personnels BIATSS

M. ROBLEDO explique, concernant les personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, que 40 postes d'enseignants-chercheurs sont vacants ou susceptibles d'être vacants. Parmi ces postes, 23 sont proposés au même niveau et dans la même section CNU.

8 postes sont proposés dans le cadre d'un redéploiement au sens d'un changement de section CNU. Un de ces redéploiements s'accompagne d'un changement de composante, avec une permutation d'un poste de professeur et d'un poste de maître de conférences entre l'IUT et l'UFR Sciences.

Il est également référencé 9 propositions de "réfrigération" de postes. Une réfrigération correspond à l'affectation d'un ATER sur un poste d'enseignant-chercheur pendant une période d'un an.

Contrairement à 2014, aucun gel de poste n'est proposé au titre de la campagne d'emploi 2015, ce qui signifie qu'aucun poste d'enseignant-chercheur ne sera remplacé pendant un an par une dotation en masse salariale équivalente à 384 heures complémentaires.

Il est proposé un repyramidage d'un poste de maître de conférences en professeur à l'IUT.

15 postes d'enseignants du second degré sont vacants ou susceptibles d'être vacants. 4 postes d'enseignants du second degré sont proposés à la réfrigération.

Cette année, 12 postes sont proposés en création, dont 6 postes d'ATER.

Les postes créés en accompagnement du projet PluriPass se répartissent dans 4 composantes. Les enseignants recrutés sur ces postes n'effectueront pas forcément la totalité de leur service sur PluriPass. Des contrats pédagogiques seront mis en place entre les composantes et la structure de pilotage de PluriPass pour que le service correspondant à cette création soit assuré par les enseignants-chercheurs concernés.

Le choix de recruter majoritairement des ATER se justifie par la nécessité de répondre aux besoins pédagogiques et de renforcer le potentiel recherche (projets RFI, etc...). De plus, le projet PluriPass n'est aujourd'hui pas complètement stabilisé. Le recrutement d'enseignants-chercheurs contractuels permet ainsi de faire évoluer plus aisément ces postes.

Ainsi, 8 emplois sont créés au titre de PluriPass (2 postes de PRAG, 2 postes de MCF et 4 postes d'ATER),

1 emploi d'ATER au titre du RFI Végétal, 1 emploi de MCF et 1 emploi d'ATER au titre du RFI Tourisme, et 1 emploi destiné à réduire le déficit d'encadrement à l'UFR de Droit, d'économie et de gestion.

En ce qui concerne les personnels BIATSS, 17 postes sont proposés au même niveau, dont 4 postes susceptibles d'être vacants.

2 postes de BIATSS font l'objet d'un repyramidage et 1 poste fait quant à lui l'objet d'un dépyramidage.

Il est proposé de créer 2 postes : 1 poste d'ASI à la DDN et 1 poste de SAENES à la DAF.

Enfin, 14 postes sont éligibles au concours réservé pour la session 2015.

Mme LEFRANÇOIS souhaite obtenir des précisions sur le poste de technicien initialement affecté à l'UFR SPIS en BAP B, redéployé sur le pôle audiovisuel du site Saint-Serge en BAP F. Elle souhaite savoir ce qui sera proposé pour le service de l'UFR SPIS qui perd son support de poste de technicien titulaire.

M. ROBLEDO lui précise que la volonté initiale était un repyramidage pour la Faculté de Droit, d'économie et de gestion. En l'espèce, le support de poste de technicien est différent, avec un repyramidage, puisqu'il est prévu le recrutement d'un contractuel ASI pour une durée de 2 ans.

Mme LEFRANÇOIS se demande ce qu'il adviendra de ce contractuel au terme de la période des 2 ans de contrat.

M. ROBLEDO répond que le repyramidage vers un poste de titulaire est toujours envisageable.

Mme LEFRANÇOIS pose la question de la destination du poste de responsable administratif libéré à l'UFR SPIS. Ce poste sera-t-il proposé au mouvement pour 2015? Qui rédigera la fiche de poste?

M. DUVAL précise qu'une première fiche de poste a été élaborée pour le pôle Santé, mais elle est incomplète à ce jour. Il est prévu une rencontre mi-octobre pour l'étoffer.

M. SAINT-ANDRÉ insiste également sur l'importante transformation à venir de l'UFR SPIS. Dans ce contexte, il est nécessaire d'avoir une approche globale pour élaborer une fiche de poste pertinente et attractive.

Mme LEFRANÇOIS exprime son regret de ne plus avoir à terme de responsable administratif à l'UFR SPIS. Elle trouve ingérable qu'il n'y ait qu'un seul responsable administratif pour tout le pôle Santé.

M. SAINT-ANDRÉ répond que cette question va au delà de la réflexion menée sur l'élaboration de la fiche de poste de responsable administratif.

Mme RICHARD souligne que la discussion menée sur la structuration du pôle Santé et sur la lisibilité des actions menées est importante. Elle rappelle que la scolarité PluriPASS, au même titre que l'était la PACES, et la formation continue seront partagées sur le pôle Santé. Tout l'enjeu va être maintenant de définir le mieux possible les besoins pour le personnel et pour les étudiants. Elle insiste sur le souhait de maintenir 2 postes de catégorie A bien définis. En revanche, pour les personnels et pour l'activité de PluriPASS, il est souhaitable qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que l'ouverture de ce poste de responsable administratif du pôle Santé n'interviendra que dans quelques mois.

M. DENÉCHÈRE revient sur le poste du SUIO-IP. Il demande si la personne recrutée sera formée à PluriPASS.

M. TACHEAU répond que le poste est reconduit à l'identique et qu'il est par ailleurs prévu de recruter à terme 2 conseillers d'orientation pour le suivi des 3PE dans le cadre de PluriPASS.

M. ROBLEDO précise qu'il convient d'ajouter un poste d'ASI dévolu au pôle audiovisuel à Belle-Beille. En effet, la personne qui devait muter sur ce poste n'a pas obtenu sa mutation.

La campagne d'emploi 2015 est approuvée à l'unanimité, avec 24 voix pour, pour la partie relative aux enseignants et enseignants-chercheurs, et à la majorité, avec 16 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions pour la partie relative aux personnels BIATSS.

2.4. Budget rectificatif n°2

M. ROBLEDO présente le budget rectificatif n°2:

Affectation vers la masse salariale

Affectation	Origine des fonds	Fonctionnement	Masse salariale	Observations
900210	Direction de la Formation Continue	235 000	235 000	Réajustement masse salariale
900210	Réserve administration générale	200 000	200 000	Réajustement masse salariale
900210	Fonds d'intervention du Président	100 000	100 000	Réajustement masse salariale
900210	Reliquat Crédits Ouverts BU	36 439	36 439	Réajustement masse salariale
TOTAL		571 439	571 439	

Recettes nouvelles

			EMPLOI DES CREDITS	
Affectation	Origine des fonds	Montant	Masse salariale	Observations
900210	Ministère - dotation annuelle actualisée 2014	291 823	291 823	Réajustement MS PJ1-PJ2-PJ3
900210	Convention partenariat ARES-CG 2013	330 000	330 000	Réajustement de MS PJ4
93401	RFI Convention LUMOMAT	78 000	78 000	Chargé de mission doctorant - post doc PJ5
900208	Convention PluriPASS	15 268	15 268	Ingénieurs pédagogiques PJ6
93403	RFI Convention Végétal	20 000	20 000	ATER chargé de cours PJ7
93402	RFI Convention Tourisme	35 000	35 000	Chef de projet PJ8
TOTAL		770 091	770 091	

Le budget rectificatif n°2 est approuvé à l'unanimité avec 24 voix pour.

2.5. Plafonds d'emplois budgétaires

M. ROBLED0 présente les plafonds d'emplois budgétaires.

Il rappelle qu'il avait été voté un plafond d'emplois pour 2014 de 1651 ETPT. Il est aujourd'hui de 1661 ETPT, et plus précisément de 1360 ETPT titulaires et de 301 ETPT sur ressources propres.

Les plafonds d'emplois budgétaires sont approuvés à l'unanimité, avec 24 voix pour.

2.6. RFI LUMOMAT : Convention de partenariat

M. SAINT-ANDRÉ présente la convention de partenariat relative au RFI Lumomat.

Ce RFI a pour thème l'électronique organique. Il s'agit du premier RFI géré par l'Université d'Angers. Cette démarche permet de contractualiser sur 5 ans et de se fixer un certain nombre d'objectifs quantitatifs en termes de recherche, de formation et d'innovation.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que la convention financière a déjà fait l'objet d'une validation du conseil d'administration.

Il précise que cette convention de partenariat implique les universités d'Angers, de Nantes, du Maine, ainsi que le CNRS, la région Pays de la Loire, Angers Loire Métropole, Angers Technopôle et Atlanpôle.

Il s'agit ici pour le conseil d'administration d'acter l'engagement des partenaires et des financeurs autour de l'ambition collective définie dans le projet LUMOMAT, et préciser les modalités de gouvernance.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que les ambitions de ce projet sont, en matière de recherche, de renforcer l'excellence et les liens entre la recherche académique et les industriels; en terme de formation, il s'agit de la création du Master LUMOMAT; en terme d'innovation, cela réside en la structuration d'un écosystème d'innovation autour de cette thématique, avec une valorisation vers l'entreprise et des réponses aux besoins exprimés par les industriels.

La convention de partenariat LUMOMAT est adoptée à la majorité, avec 23 voix pour et 1 abstention. .

2.7. RFI Végétal : Convention de partenariat et convention de financement

M. SAINT-ANDRÉ présente la convention de partenariat et la convention de financement relatives au RFI Végétal.

Il explique que la convention de partenariat a pour objet de définir des objectifs, des actions et des engagements autour de l'ambition collective définie dans le programme RFI Végétal, ainsi que les modalités de gouvernance.

Les objectifs sont précisément de renforcer la qualité, la visibilité et l'attractivité de la recherche autour de cette thématique, de renforcer la synergie recherche - innovation et d'accroître l'attractivité du pôle de formation ligérien autour du végétal. M. SAINT-ANDRÉ précise qu'en complément, un projet Connectalent permettant de faire venir à Angers un chercheur suisse de haut niveau a été retenu et sera financé par la Région et Angers Loire Métropole.

La convention de financement porte sur une subvention de la région à hauteur d'environ 4 M€, sur un budget global consolidé de 8,475 M€.

Mme DUCHÈNE demande si ce sont de nouvelles conventions ou si elles existaient auparavant.

M. SAINT-ANDRÉ répond que ce sont bien de nouvelles conventions. Effectivement, dans le cadre du RFI LUMOMAT, la convention de financement est effective depuis 2013. La convention de partenariat apparaît dès lors comme une formalité demandée par la région. En ce qui concerne le RFI Végétal, il s'agit ici d'une mise en place effective des conventions. De même, la nouveauté réside dans une participation financière dans le cadre d'une contractualisation pluriannuelle. En effet, jusqu'à l'année dernière, la région finançait des appels à projets annuels qui n'étaient pas thématiques. M. SAINT-ANDRÉ explique que cette nouvelle contractualisation pluriannuelle est une traduction des ambitions affirmées dans le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il rappelle que dans ce contexte, la région soutient les démarches RFI et que cela représente désormais les 2/3 de son investissement pour l'enseignement supérieur et la recherche.

M. BASLÉ ajoute que le soutien d'Angers Loire Métropole pour ce projet RFI Végétal est pleinement acquis et que le financement de ce projet est en cours de consolidation.

La convention de partenariat et la convention de financement RFI Végétal sont adoptées à la majorité, avec 23 voix pour et 1 abstention.

3. Affaires générales et statutaires

3.1. Elections : comité électoral consultatif

M. ROBLEDO explique que le règlement intérieur de l'Université d'Angers a été modifié afin de permettre l'élargissement de la composition du comité électoral consultatif, de sorte que la représentation des membres du conseil d'administration dans ce comité passe de 3 membres à 6 membres. (cf. article 2.5.17 du RI).

Suite à un vote à bulletin secret, M. CHRISTOFOL, Mme LEFRANÇOIS et Mme GASTINEAU sont élus avec 20 voix pour.

Pour information, une nouvelle élection d'un représentant étudiant aura lieu lors d'un prochain conseil d'administration en raison de la démission future d'un membre usager du conseil d'administration.

3.2. Nomination du Directeur du SUAPS

M. SAINT-ANDRÉ propose de nommer M. PIETRINI à la direction du SUAPS, suite à une proposition du conseil de gestion du SUAPS.

La nomination de M. PIETRINI au poste de Directeur du SUAPS est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

3.3. Avenant financier à la convention entre le Lycée Colbert de Torcy Charles Cros et l'Université d'Angers relative à la Licence professionnelle automatique et informatique industrielle (maintenance des systèmes automatisés)

M. ROBLEDO rappelle que le lycée Colbert de Torcy dispense dans ses locaux des enseignements de la licence professionnelle automatique et informatique industrielle.

L'avenant financier est adopté à l'unanimité, avec 21 voix pour.

3.4. Délégations d'attribution du CA au président : élévation du seuil à 10 000 €

M. ROBLEDO explique qu'il apparaît peu pertinent de saisir le conseil d'administration pour se prononcer sur des flux financiers entre l'université et ses partenaires, pour des montants faibles. C'est dans cette optique qu'il propose de relever à 10 000 €, contre 5 000 aujourd'hui, le seuil de signature des conventions partenariales, des accords de subventions attribuées par l'université et des accords d'adhésions souscrites par l'établissement

Mme DUCHÈNE demande si, au delà du montant proposé, cela ne permet tout simplement pas au conseil d'administration d'être informé des conventions et des partenariats conclus par l'université.

M. ROBLEDO rappelle que le conseil d'administration est systématiquement informé des diverses conventions conclues, soit parce qu'elles nécessitent un vote, soit parce qu'elles relèvent d'une délégation du conseil d'administration accordée au président. De même, il précise que toutes ces délégations sont récapitulées dans un tableau en fin de dossier de séance.

M. OTON demande si l'on connaît le nombre exact de conventions dont le montant se situe entre 5 000 € et 10 000 €, et s'il y a des typologies spécifiques de contrats concernés par ces montants.

M.ROBLEDO répond que les contrats de locations de locaux peuvent être conclus pour un montant situé entre 5 000 € et 10 000 €.

Mme GUIGNON demande quelle sera la masse de conventions concernées par cette nouvelle délégation.

M. ROBLEDO explique qu'il est aujourd'hui difficile de répondre précisément à cette question.

Mme DIRIDOLLOU ajoute que le plus important n'est pas tant la masse mais la fluidité des décisions. Elle rappelle qu'il s'agit ici d'une délégation de pouvoir accordée au président pour signer des conventions. En augmentant le seuil de signature à 10 000 €, il est permis de rendre exécutoires les conventions dès leur signature.

M. TACHEAU propose qu'un bilan soit établi au bout d'un an pour évaluer la masse des conventions signées, dont le montant s'échelonne entre 5 000 € et 10 000 €.

M. BOUJON s'interroge sur la nature des conventions concernées, si cela résulte d'enjeux plus ou moins importants.

M. TACHEAU répond que cette délibération simplifiera la procédure de signature de ces conventions. En revanche, dès lors qu'une convention présente un enjeu politique important, il est évident qu'elle sera portée devant le conseil d'administration pour légitimer l'action du président.

Mme C. DURAND, chef de la division de l'enseignement supérieur et de la recherche du Rectorat de Nantes, s'interroge sur l'écriture de la délibération. S'agit-il du montant hors taxe ou du montant TTC ? De même, les marchés sont-ils concernés par cela ?

M. ROBLED0 précise qu'il s'agit d'un montant hors taxe.

Cette élévation de seuil de signature à 10 000 € est approuvée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

4. Enseignements et vie étudiante

4.1. Convention de double diplôme avec l'Université d'État d'Économie de Saint-Pétersbourg

M. ROBLED0 présente la convention de double diplôme avec l'Université d'État d'Économie de Saint-Pétersbourg, et plus précisément ses aspects financiers.

Mme FAVREAU apporte quelques éléments de précision. Elle explique qu'il est d'usage dans de nombreuses universités étrangères, que les étudiants s'acquittent de droits d'inscriptions universitaires élevés, ce qui n'est pas le cas dans les universités françaises.

Les étudiants russes, qui viennent à l'Université d'Angers à la fois pour valider leur diplôme russe et le diplôme de Master français, vont s'acquitter pour 2 semestres d'un droit de 2 800 €. Si ces étudiants ne viennent que pour un semestre, ils s'acquitteront d'un droit de 1 400 € et pourront valider un DU à l'Université d'Angers.

Mme FAVREAU ajoute que cette convention de partenariat a été bâtie dans un esprit de réciprocité. Les étudiants français inscrits dans un Master en Management international peuvent, dans le cadre de leur cursus, partir un semestre à Saint-Pétersbourg (Master 1, semestre 2). C'est ainsi qu'a été retenue une somme de 1 400 €, permettant aux étudiants français d'accéder à ce semestre à Saint-Pétersbourg sans s'acquitter de ces droits d'inscription.

Il a ainsi été mis en place un "filet de sécurité" reposant sur les effectifs d'étudiants inscrits pouvant bénéficier de cette convention. En d'autres termes, le programme ne peut s'ouvrir sans un minimum de 5 étudiants russes inscrits pour une année universitaire ($5 \times 2\,800 \text{ €} = 14\,000 \text{ €}$). En contrepartie, la Faculté de droit, d'économie et de gestion ne fera pas partir plus de 10 étudiants pour un semestre ($10 \times 1\,400 \text{ €} = 14\,000 \text{ €}$).

Mme GASTINEAU revient sur la notion de transcription des notes, abordée en CFVU le 22 septembre 2014. Qu'en est-il ?

M. ROBLED0 rappelle que la finalité de cette délibération repose sur l'étude des aspects financiers et non sur l'aspect pédagogique, voté en CFVU.

M. OTON ne comprend pas comment la somme correspondant à l'acquittement des droits d'inscription par les étudiants russes permet de financer des cours supplémentaires en cas d'équilibre.

M. ROBLED0 répond que cet équilibre financier permet aux étudiants français de ne pas payer les droits d'inscription en Russie.

M. CHRISTOFOL demande si les étudiants payent 2 inscriptions.

Mme FAVREAU répond que les homologues russes n'ont pas précisé quel était le coût global d'inscription des étudiants russes.

Cet accord de double diplôme est approuvé à l'unanimité, avec 20 voix pour.

4.2. Demande de création de l'attestation universitaire en éducation thérapeutique par la simulation en santé (EDU-SIM)

M. ROBLED0 explique que l'objectif de l'éducation thérapeutique, par le biais de programmes composés de séances individuelles ou collectives mis à disposition des malades chroniques, permet aux personnes

malades de mieux appréhender leur vie quotidienne. Cette attestation est proposée tant pour les praticiens en santé que pour les patients.

Mme DUCHÈNE demande s'il s'agit de faire payer une formation aux patients pour se former.

M. ROBLEDO répond que cette formation leur permet de dispenser des conseils à d'autres patients pour mieux appréhender leur maladie. Aussi, il est proposé que les patients qui souhaitent s'inscrire à cette formation ne s'acquittent que des droits d'inscription universitaires.

M. DUVAL rappelle que l'éducation thérapeutique est de plus en plus pratiquée depuis plusieurs années. L'objectif de cette formation est précisément de permettre à des patients atteints de maladie chronique de mieux appréhender leur maladie et de former d'autres patients à faire de même. Il précise que cette attestation est obligatoire pour pouvoir mettre en pratique ces enseignements, à raison d'une formation de 40 heures.

La demande de création d'attestation universitaire en éducation thérapeutique par la simulation en santé, ainsi que ses tarifs, sont approuvés à l'unanimité, avec 20 voix pour.

5. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLEDO lève la séance à 17H50.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU

Procès-verbal

Conseil d'Administration du 21 octobre 2014

Approuvé par le Conseil d'administration du
29 janvier 2015

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 21 octobre 2014 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Camille BAULANT	Procuration à Elisabeth MATHIEU
Matthieu BILLIARD	Présent
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Absent
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Absente
Isaline DEMANGEL (Suppléant : Pierre TEMPLIER)	Présente
Yves DENECHERE	Procuration à Alain MOREL
Chloé DUCHENE (Suppléant : Jérémie QUILLERE)	Absente
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Présent
Pierre FRERE	Présent
Julie GASTINEAU (Suppléant : Pierre Emmanuel MOREL)	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Thibault HOUSSAY (Suppléant : Marie GUIGNON)	Présente
Dominique JONCHERAY	Présent
Inès LEBECHNECH (Suppléant : Julien RAVENEAU)	Procuration à Julie GASTINEAU
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANÇOIS	Absente
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Présent
Michel Baslé (Suppléant :)	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO (Suppléant : Frédéric BEATSE)	Absente
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINGUIN	Absent
Chantal PICHOT-THOMAZEAU	Absente

22 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 19 membres présents, 3 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Christelle DURAND - Chef de division de l'enseignement supérieur

Olivier TACHEAU - Directeur général des services

Janic DIRIDOLLOU - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Catherine BERNARD

Lydie BOUVIER

Philippe VIOLIER

Didier LE GALL

Daniel SCHAUB

Didier BOISSON

Jean-René MORICE

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Virginie FORÇARD- Cellule institutionnelle.

◆ **Ordre du jour**

Informations	4
CPER 2015-2020	4
CoMUE UBL.....	4
1. Prospective et Moyens.....	5
1.1. NBI 2014-2015	5
1.2. Primes pour charges administratives 2015	5
1.3. Primes BIATSS 2015.....	6
1.4. Référentiel des équivalences horaires 2015.....	6
1.5. Actualisation des tarifs PRIMEX	7
2. Affaires générales et statutaires	7
2.1. Elections comité électoral consultatif, commission des statuts	7
2.2. Section disciplinaire : nouvelle composition des membres usagers	7
3. Enseignements et vie étudiante.....	7
3.1. Accord cadre entre l'Université d'Angers et l'ESA : convention de prestations d'enseignements en Master 1 Biologie et Technologies du Végétal	7
3.2. Avenant à la convention entre l'Université d'Angers et l'IRCOM.....	8
4. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	8

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

Informations

CPER 2015-2020

M. SAINT-ANDRÉ introduit la séance par un point sur l'avancée du CPER 2015-2020 en rappelant que la discussion demeure prématurée dans la mesure où les préfets n'ont à ce jour pas reçu de mandat définitif de concertation. Il rappelle toutefois que 45 millions d'euros ont été alloués à l'enseignement supérieur dont 38 millions d'euros à l'immobilier et 4,5 millions d'euros à la recherche. L'allocation de ces moyens a suscité de nombreuses réactions du préfet de région, des présidents d'Universités et du président du conseil régional. Le premier ministre a annoncé un apport financier substantiel, sans en préciser la teneur. Plusieurs scénarii alternatifs sont actuellement en cours de réflexion.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que des réunions relatives à la partie "immobilier" et à la partie "recherche" sont prévues le 22 octobre 2014.

M. ROBLEDO précise que la région a fait remonter aux représentants de l'Etat des besoins estimés à 250 millions d'euros. La répartition souhaitée serait que la part de l'Etat soit de 100 millions d'euros, idem pour les collectivités, et le reste sur les fonds européens.

CoMUE UBL

M. SAINT-ANDRÉ informe le conseil d'administration que le comité de pilotage de l'UBL est mis en place, et que la version 0.7 des statuts de la CoMUE UBL est en ligne sur le site de l'Université (intranet). La première réunion de la commission des statuts de la CoMUE UBL, dont font partie, pour l'Université d'Angers, Michèle FAVREAU, Patrick HAMARD, Corinne LEFRANÇOIS, Didier LE GALL et Maurine PÉRON s'est tenue le 3 octobre 2014

M. ROBLEDO précise que la prochaine réunion aura lieu le 23 octobre 2014. Les suivantes auront lieu le 3 novembre et le 27 novembre 2014. Il rappelle que lors de ces réunions, sont abordés les différents points importants des statuts. Il explique qu'à ce jour, le préambule et les titres 1 et 2 ont été examinés (sur 8 titres). Les titres 3, 4 et 5 sont très importants, puisqu'ils traitent des attributions et des compétences des établissements membres de la CoMUE.

M. ROBLEDO ajoute que les membres de la commission des statuts CoMUE représentant l'Université se réuniront régulièrement pour préparer les différentes réunions de la commission des statuts CoMUE.

M. SCHAUB est satisfait de la qualité des échanges et des propositions formulées lors de cette première réunion. Il demande si une modification de calendrier a été prévue dans la mise en place de cette commission.

M. ROBLEDO précise que cette commission des statuts n'est pas un organe de décision mais un organe de consultation.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'aucune modification de calendrier n'est à ce jour envisagée.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle également que le siège de la CoMUE sera à Rennes.

Mme GASTINEAU émet des remarques quant au nombre de représentants des étudiants au conseil d'administration de la CoMUE. À ce jour, les statuts dans leur version 0.7 prévoient 4 étudiants. Elle regrette ce chiffre, dans la mesure où la CoMUE regroupera un nombre conséquent d'étudiants. Elle aurait trouvé intéressant que cela soit retranscrit dans la représentation des étudiants au sein du futur conseil d'administration de la CoMUE. De même, Mme GASTINEAU formule la demande que soit désigné, au sein de la future équipe présidentielle, un vice-président étudiant, en rappelant que cette désignation n'a pas de caractère obligatoire.

M. SAINT-ANDRÉ répond que la question de la représentation des étudiants a été longuement débattue. Il peut être entendu qu'il y ait 6 représentants des étudiants sur un total de 48 membres. M. SAINT-ANDRÉ entend tout à fait la remarque de Mme GASTINEAU relative à la nomination du vice-président étudiant. Il ajoute qu'il est prévu que la nomination d'un vice-président étudiant figure dans les statuts ou dans le règlement intérieur de la CoMUE.

M. ROBLEDO rappelle qu'il est important de veiller à ce qu'il n'y ait pas plus de membres nommés que de membres élus, quelle que soit la configuration du futur conseil d'administration.

Mme GASTINEAU demande quelles sont les échéances se rapportant à la rédaction du règlement intérieur de la CoMUE.

M. SAINT-ANDRÉ répond que cela ne sera envisagé qu'après le vote des statuts de la CoMUE par le conseil d'administration.

1. Prospective et Moyens

1.1. NBI 2014-2015

M. ROBLEDO présente les nouvelles bonifications indiciaires (NBI) validées en comité technique pour l'année 2014/2015, ainsi que les compléments de rémunérations. Il précise que dorénavant, ces paramètres doivent être votés dans leur globalité, et non séparément comme il était coutume de procéder auparavant.

- NBI administratives année 2014/2015 : **815 points**
- NBI techniques année 2014/2015 : **535 points**
- Compléments de rémunération année 2014/2015 : **370 points**

En somme, le total des NBI s'élève à 1720 points. Ce total est en augmentation par rapport à celles de 2013/2014 (pour rappel : 1650 points).

M. ROBLEDO précise que les compléments de rémunérations ont été ajoutés au fil du temps pour plus de cohérence et d'harmonisation sur l'ensemble de l'établissement. 70 points ont ainsi été ajoutés au titre des compléments de rémunération pour l'année 2014/2015. Cet ajout concerne principalement les responsabilités qui se rattachent aux responsables de services.

Mme S. DURAND souhaite obtenir des précisions sur les compléments de rémunérations relatives à l'UFR Droit, économie et gestion. Elle demande si les 10 points présentés comme tels doivent s'entendre comme 5+5 quand il est précisé qu'il y a 2 bénéficiaires.

M. ROBLEDO répond qu'en réalité, ce complément de rémunération n'intervient que pour un seul bénéficiaire (responsable du Pôle Licence).

Mme DURAND pose la même question concernant le complément de rémunération du responsable administratif du SUIO-IP : doit-on comprendre 10 points en plus des 20 points dont il bénéficie déjà au titre de la NBI ?

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'il s'agit bien de cela.

Mme GASTINEAU souhaite justifier une logique de vote, en expliquant que du fait de la communication très tardive des documents de séances relevant de la partie Prospective et Moyens, la Fé2A s'abstiendra de voter sur ces points.

M. SAINT-ANDRÉ répond que la communication tardive de ces documents s'explique par une étude et une validation en comité technique le vendredi précédant le conseil d'administration, et qu'un document relatif aux ressources humaines non soumis au comité technique ne peut être présenté au conseil d'administration.

Les nouvelles bonifications indiciaires pour l'année 2014-2015, ainsi que les compléments de rémunération, sont adoptés à main levée à la majorité, avec 18 voix pour et 1 abstention. 3 membres n'ont pas souhaité prendre part au vote.

1.2. Primes pour charges administratives 2015

M. ROBLEDO présente les primes pour charges administratives proposées pour l'année 2015. Il précise au préalable que la prime attribuée au Président de l'Université figurant dans ce document ne fait pas l'objet d'un vote, car elle est fixée par décret. De plus, il apporte une précision sur l'ajout dans ce document de la prime allouée au chargé de mission Développement des chaires et au chargé de mission Handicap. Il souligne une légère augmentation de la prime du référent entrepreneuriat et du Médiateur Sportif de haut niveau, ainsi qu'une légère baisse de la prime du chargé de mission de l'observatoire de la vie étudiante.

Mme LE RAY-RICHOMME demande des précisions sur le rôle du chargé de mission Développement des chaires.

M. ROBLEDO explique que la création de cette mission résulte d'une initiative lancée par la faculté de droit, d'économie et de gestion, qui doit tendre à se développer dans les autres composantes. C'est dans cette optique qu'une personne a été missionnée pour traiter du volet développement des chaires. Il précise que la lettre de mission de ce chargé de mission sera présentée au conseil d'administration

lorsqu'elle sera totalement finalisée.

Mme S. DURAND souligne que la ligne qui réfère du chargé de mission Handicap ne figure pas dans le document que les administrateurs ont en leur possession.

M. HAMARD confirme ce propos et demande quel document a été soumis au vote du comité technique.

M. ROBLEDO répond qu'il s'agit bien du document que les administrateurs ont en leur possession, mais qu'un ajout a été fait entre le vote du comité technique et le conseil d'administration. Il précise que ce point fera l'objet d'une validation formelle au prochain comité technique.

Les primes pour charges administratives sont adoptées à main levée à la majorité, avec 18 voix pour et 4 abstentions.

1.3. Primes BIATSS 2015

M. SAINT-ANDRÉ présente les primes qui seront attribuées aux personnels BIATSS pour l'année 2015

M. ROBLEDO précise que l'augmentation du montant des primes à hauteur de 66 009 € correspond aux primes des personnels BIATSS qui ont été titularisés suite à leur réussite au concours relatif à la loi de déprécarisation du 12 mars 2012. Il ajoute également qu'il convient de rajouter pour l'année 2015 environ 27 000 € au montant approuvé par le comité technique le 16 octobre 2014 correspondant à une prime supplémentaire annuelle de 50 € pour les personnels de catégorie B et de 100 € pour les personnels de catégorie C

M. HAMARD intervient pour exprimer son souhait de s'abstenir au moment du vote de ces primes. En effet, il estime que l'effort entrepris pour améliorer les primes des personnels de catégorie C est inexistant. De plus, il regrette l'absence de primes pour les personnels contractuels.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle qu'un réel effort a été réalisé en 2013 et 2014 pour améliorer la prime attribuée aux personnels de catégorie C, mais qu'il convient néanmoins de regarder la réalité de la dotation 2015 et celle de la masse salariale. En fonction de cette dotation, il conviendra le cas échéant de constituer un groupe de travail sur les primes. M. SAINT-ANDRÉ rappelle qu'il existe à ce jour une variable inconnue, qui est l'impact de la gestion du temps de travail. En effet, cette variable aura très certainement un impact sur la modification de la masse salariale. Concernant les personnels contractuels, M. SAINT-ANDRÉ rappelle que des engagements ont été pris par l'Université d'Angers. Il explique qu'un bilan sera réalisé à la fin des concours réservés et qu'un travail sera initié sur l'amélioration de la grille indiciaire des personnels en CDI ou en procédure concertée.

M. ROBLEDO pondère les propos de M. HAMARD, en répondant qu'il peut entendre que les efforts entrepris pour les personnels de catégorie C n'ont pas été suffisants, mais certainement pas inexistant.

M. HAMARD regrette que cet effort n'ait pas été plus important, en expliquant les difficultés financières des personnels de catégorie C.

Les primes BIATSS sont adoptées à main levée à la majorité, avec 18 voix pour et 4 abstentions.

1.4. Référentiel des équivalences horaires 2015

M. LE GALL présente le référentiel des équivalences horaires 2015 pour les enseignants-chercheurs et enseignants.

Il explique que ce référentiel a fait l'objet en 2014 d'un réaménagement, et que ce document doit désormais être validé chaque année par le conseil d'administration. Il souligne qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'année dernière, et que ce document sera très probablement présenté à l'identique pour 2016. Cela permettra en effet d'avoir une lisibilité sur les effets de sa mise en place et sur les axes d'améliorations à mettre en oeuvre. Il précise qu'une analyse des référentiels des équivalences horaires au niveau national est en cours.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que ce document permet de faire figurer les missions d'expertise, en particulier dans le cadre du projet d'établissement et plus particulièrement de la campagne d'accréditation, qui vont être mises en place à l'Université d'Angers. Si tel est le cas, un nouveau passage de ce document devant le conseil d'administration sera proposé.

Le référentiel des équivalences horaires pour l'année 2015 est adopté à main levée à la majorité, avec 19 voix pour et 3 abstentions.

1.5. Actualisation des tarifs PRIMEX

M. SAINT-ANDRÉ présente les tarifs PRIMEX actualisés pour 2015. Il explique que PRIMEX est une plateforme de radiologie et d'imagerie expérimentale, implantée à l'Institut de Biologie en Santé. Les activités pratiquées sont l'imagerie par résonance magnétique et l'imagerie nucléaire. Un travail a été entrepris pour réajuster les tarifs initialement votés par le conseil d'administration en 2011. M. SAINT-ANDRÉ explique que les tarifs sont décomposés en 3 catégories : les établissements publics de la région des Pays de la Loire, les autres laboratoires publics et les laboratoires privés. De même, il est proposé 4 possibilités de forfaits (voir document).

Il précise que le conseil d'administration doit se prononcer sur les forfaits C3 et C4 (demandeur : autre laboratoire public)

- Forfait C3 : 11 200 €
- Forfait C4 : 19 600 €

M. BILLIARD demande s'il est possible d'entreprendre un travail plus approfondi sur les tarifs proposés aux laboratoires privés, notamment pour les petites structures ou les entreprises qui débutent et qui commencent à se développer.

M. VIOLIER précise qu'il existe des start-up pour lesquels les tarifs sont adaptés, notamment dans le cadre des contrats de prestation. Ici, en ce qui concerne les prestations de plateformes, ce sont les premiers tarifs présentés. D'autres tarifs sont en cours de réflexion, afin de permettre un meilleur accompagnement des jeunes entreprises.

Les tarifs PRIMEX sont adoptés à main levée à la majorité, avec 19 voix pour et 3 abstentions.

2. Affaires générales et statutaires

2.1. Elections au comité électoral consultatif et à la commission des statuts

M. ROBLEDO rappelle qu'en raison de la démission d'un membre usager, le conseil d'administration doit procéder à de nouvelles élections pour le comité électoral consultatif et la commission des statuts.

Concernant le comité électoral consultatif, M. ROBLEDO précise qu'il n'y a qu'une seule candidature. Aussi, il propose de procéder à un vote à main levée.

Madame Isaline DEMANGEL, membre usager du conseil d'administration, est élue à l'unanimité au comité électoral consultatif, avec 22 voix pour.

En l'absence de candidat à la commission des statuts parmi les membres usagers du conseil d'administration, le scrutin est ajourné. Un appel à candidature sera lancé pour un conseil d'administration ultérieur.

2.2. Section disciplinaire : nouvelle composition des membres usagers

M. ROBLEDO présente la nouvelle composition des membres usagers de la section disciplinaire, suite à la démission d'un membre usager du conseil d'administration. Conformément à la réglementation en vigueur et en référence à la précédente composition, le suivant sur la liste prend la place du démissionnaire, et les membres suivants "remontent" d'une place. M. TEMPLIER, nouveau suppléant de Mme DEMANGEL, devient ainsi le cinquième suppléant des membres usagers de la section disciplinaire.

M. FRÈRE rappelle que la section disciplinaire comporte une commission d'instruction et une commission de jugement. Il est nécessaire qu'il y ait un étudiant dans la commission d'instruction pour obtenir le quorum, et deux ou trois étudiants dans la commission de jugement. Les représentants des enseignants-chercheurs doivent être en nombre supérieur pour la commission d'instruction et égal pour la commission de jugement. Il précise que de manière générale, il est d'usage de convoquer les membres titulaires de la section usagers pour siéger à la commission d'instruction. En revanche, la réunion de la commission de jugement se fait au regard des disponibilités des membres titulaires et suppléants.

3. Enseignements et vie étudiante

3.1. Accord cadre entre l'Université d'Angers et l'ESA : convention de prestations d'enseignements en Master 1 Biologie et Technologies du Végétal

M. ROBLEDO présente l'accord cadre conclu entre l'Université d'Angers et l'ESA relatif à la convention d'enseignements en Master 1 Biologie et Technologie du Végétal. Cela correspond à une facture annuelle de 38 heures ETD, soit 3 325 €, acquittée par l'Université d'Angers à l'ESA.

Procès-verbal du conseil d'administration du 21 octobre 2014

L'accord cadre entre l'Université d'Angers et l'ESA relatif à la convention de prestations d'enseignements en Master 1 Biologie et Technologie du Végétal est adopté à l'unanimité, avec 22 voix pour.

3.2. Avenant à la convention entre l'Université d'Angers et l'IRCOM

M. ROBLED0 présente l'avenant à la convention conclue entre l'Université d'Angers et l'IRCOM. Il précise que cet avenant modifie les dispositions de l'article 4 de la convention cadre relatives à l'acquittement des droits d'inscription payés par les étudiants de l'IRCOM :

- Étudiants non boursiers : acquittement de 70% des droits de scolarité + médecine préventive en 2014/2015 ; acquittement de la totalité des droits d'inscription + médecine préventive en 2015/2016.
- Étudiants boursiers : exonération des droits d'inscription pour 2014/2015 et 2015/2016
=> acquittement de la médecine préventive uniquement

L'avenant à la convention entre l'Université d'Angers et l'IRCOM, modifiant les modalités d'acquittement des droits de scolarité, est adopté à l'unanimité, avec 22 voix pour.

4. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 15h47.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLED0

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU